

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire :

- I. Le cadre général*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques*

I. Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Templeuve-en-Pévèle.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif sera présenté au Conseil municipal le 3 avril 2025. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 22 février 2025. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux Templeuvoises et aux Templeuvois ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil départemental, de la Région et des différents financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements aux agents de la ville et les dépenses dites à « caractère général » ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les équipements nouveaux et biens de longue durée.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

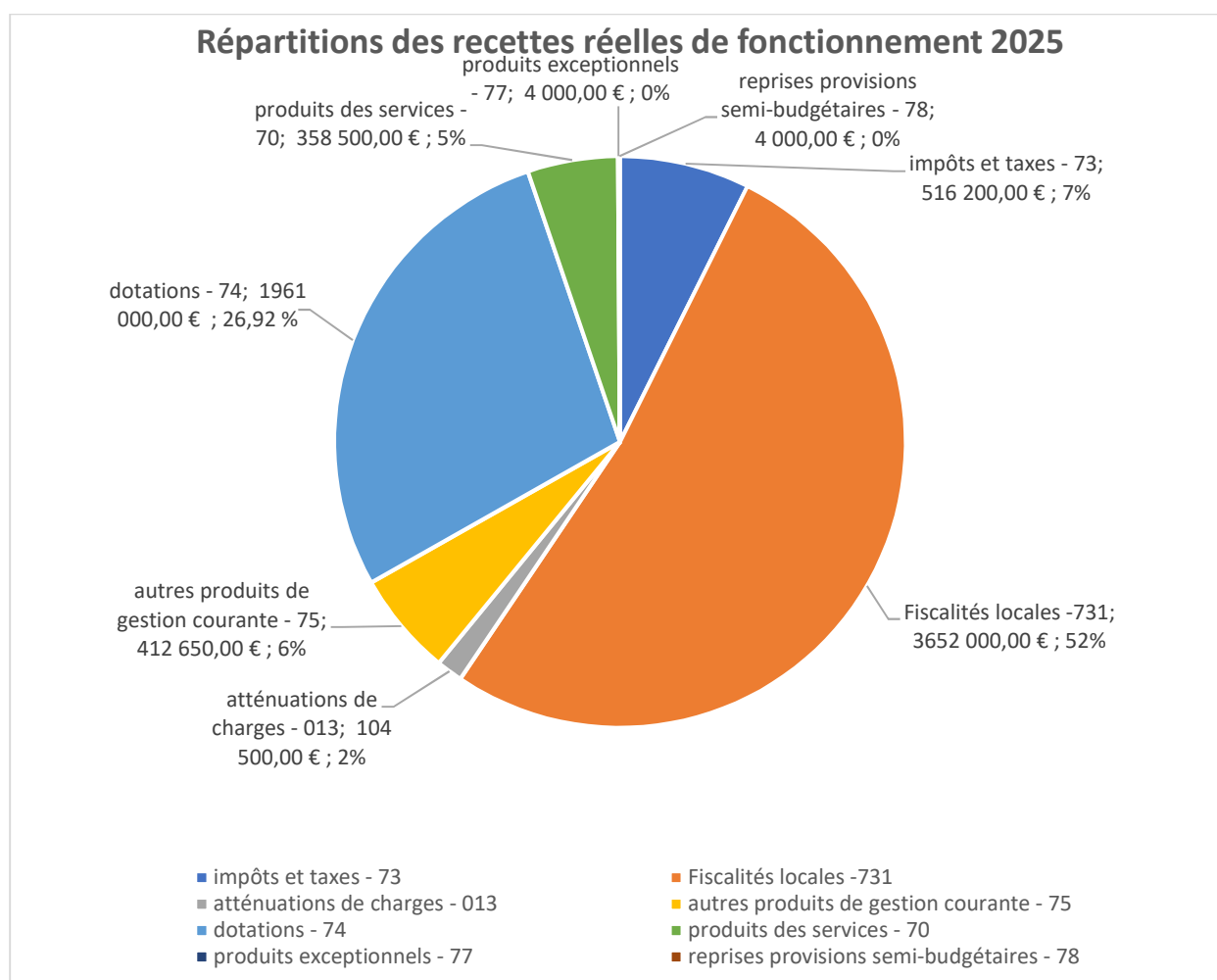
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune de Templeuve-en-Pévèle :

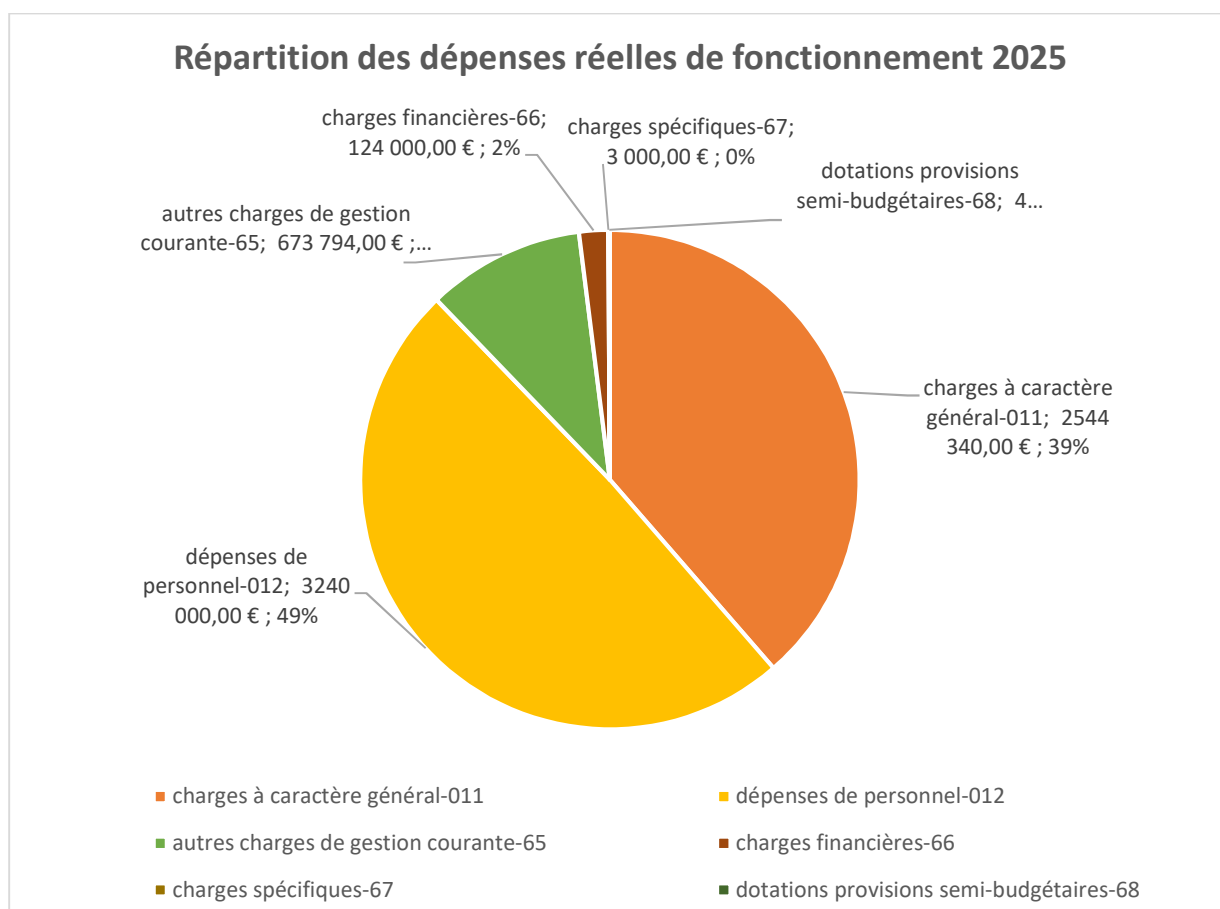
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, location de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ...

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2025 sont estimées à 7 012 850 euros.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 6 589 134 euros.



b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	2 544 340.00 €	Atténuation de charges	104 500.00 €
Dépenses de personnel	3 240 000.00 €	Produits des services	358 500.00 €
Autres charges de gestion courante	673 794.00€	Impôts et Taxes	516 200.00 €
Dépenses financières (intérêts d'emprunts)	124 000.00 €	Fiscalités locales	3 652 000.00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	4 000.00 €	Dotations et participations	1 961 000.00 €
Charges spécifiques	3 000.00 €	Autres produits de gestion courante	412 650.00 €
		Produits exceptionnels	4 000.00 €
		Reprises provisions semi-budgétaires	4 000.00 €
Total dépenses réelles	6 589 134.00 €	Total recettes réelles	7 012 850.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	626 394,89 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	107 800.00 €
		R002	603 982.03 €
Total général	7 215 528,89 €	Total général	7 724 632.03 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 restent inchangés :

. Taxe foncière sur le bâti : 41.23 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 60.84 %

d) Les dotations de l'Etat.

A ce jour, les notifications des dotations de l'Etat ne nous sont pas parvenues. Il ne nous est donc pas possible de communiquer le montant qui sera perçu par la commune.

Pour l'établissement du budget primitif, les dotations de l'Etat sont estimées à 1 762 000 €

En conclusion, le BP 2025 présente un suréquilibre de fonctionnement pour montant de 509 103,14€.

En effet, conformément à l'article L.1612-6 du CGCT, le suréquilibre budgétaire en fonctionnement est autorisé lorsque « la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au CA de l'exercice précédent. »

Pour abonder la section d'investissement, il est nécessaire d'affecter 1 200 000.00€ à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) et d'équilibrer la section au moyen d'une écriture d'ordre de 366 394.89€ au 021 (virement à la section d'investissement).

En ce sens, la collectivité maintient une politique d'investissement « volontariste » au regard de sa capacité à intervenir en autofinancement. Outre la nécessité de respecter le principe de sincérité, il apparaît nécessaire de conserver des marges de manœuvres financières en fonctionnement pour faire face au contexte « inflationniste » et de consolider partiellement l'excédent de fonctionnement cumulé pour financer les investissements futurs (cf. PPI).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement permet l'achat des biens durables de la commune, biens qui viennent enrichir son patrimoine. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales liées à l'urbanisme, à l'aménagement ou encore à la récupération de la TVA des achats d'investissement de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation de la toiture de la salle polyvalente ...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opérations d'équipement	2 766 512.00 €	Subventions	97 802,66 €
Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	Recettes patrimoniales + fonds globalisés	676 000.00 €
Remboursement d'emprunts (capital)	461 190.00 €	Emprunt	0.00€
		Excédents de fonctionnement capitalisés	1 200 000.00 €
Total dépenses réelles	2 833 683.00€	Total recettes réelles	1 973 802,66 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	116 800.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	269 000.00 €
		Virement de la section de fonctionnement	366 394,89 €
Restes à réaliser N-1	391 925,62 €	Restes à réaliser N-1	1 364 295,37 €
D001	237 065,30 €		
Total général	3 973 492,92 €	Total général	3 973 492,92 €

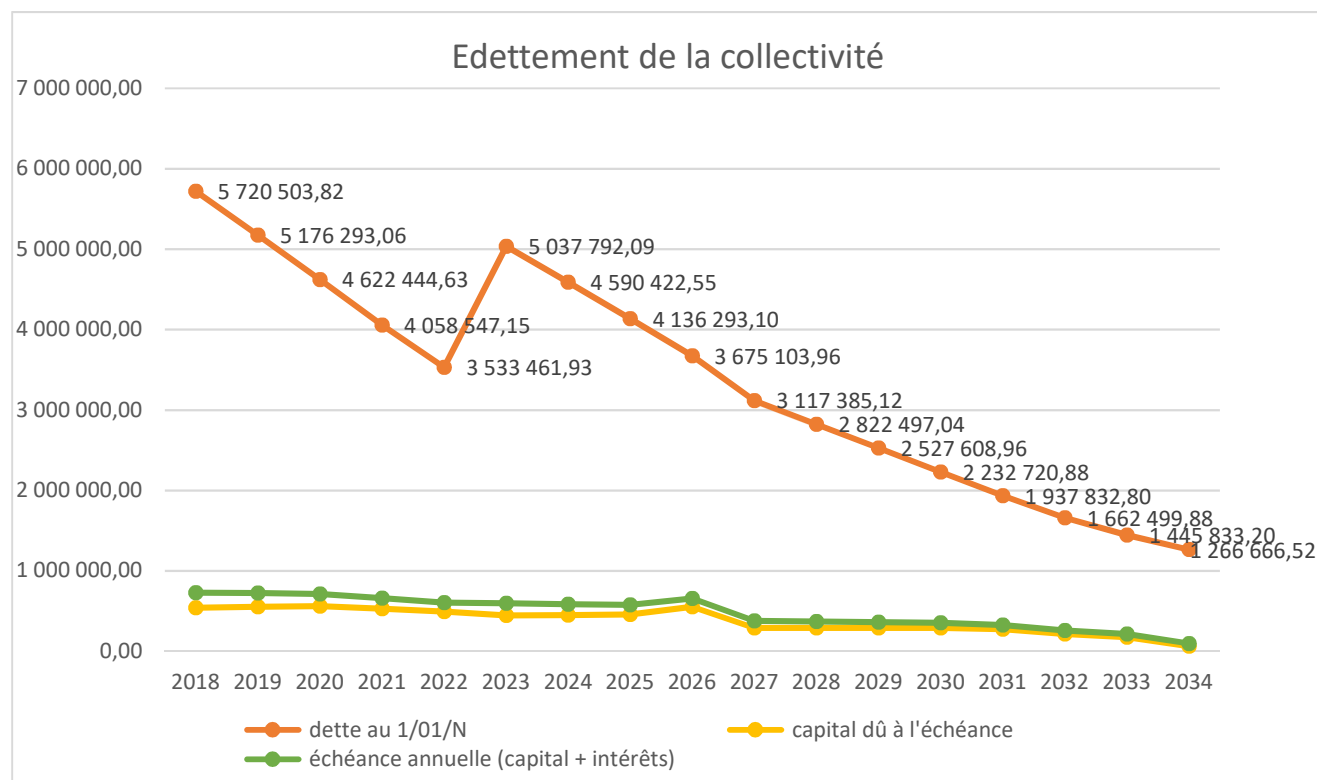
c) Les projets de l'année 2025 :

Intitulé	Montant	Opération	Intitulé opération
Maîtrise d'œuvre Salle Polyvalente	5 100	9167	SALLE POLYVALENTE
Sous-total	5 100		
Achat matériels Réfectoire	5 000	9168	ECOLES
Mobiliers périscolaire	2 000	9168	
Sous-total	7 000		
Mobiliers (chaise, kit brasserie, poubelles...)	5 000	9169	MATERIELS DIVERS
Ateliers Vélos (installation rideau de fer)	5 000	9169	
Mobiliers urbains	3 000	9169	
Sous-total	13 000		
Rue Grande Campagne	1 590 112	9171	VRD
Rue de la Baille	90 000	9171	
Parking du vent de bise	70 000	9171	
Divers travaux de voirie	65 000	9171	
Aménagement cyclable voyette Marie Navart	28 000	9171	
Maîtrise d'œuvre pour les Travaux de voirie	10 000	9171	
Panneaux signalisation	7 000	9171	
Sous-total	1 860 112		
Outillage Service Bâtiment	18 500	9172	ATELIERS MUNICIPAUX
Sous-total	18 500		
Travaux Mairie Centre	500 000	9174	BATIMENTS DIVERS
Extincteurs	2 000	9174	
Sous-total	502 000		
Travaux cimetière (pose de nouveaux caveaux)	20 000	9175	CIMETIERE
Exhumation concessions (revalorisation du marbre)	12 000	9175	
Sous-total	32 000		
Illuminations Noel	5 000	9176	ECLAIRAGE PUBLIC
Sous-total	5 000		
Outillage Service Espaces verts	5 000	9177	ESPACES VERTS
Sous-total	5 000		
Parc du château (arbres + jeux)	4 000	9182	CHATEAU BARATTE
Sous-total	4 000		
Parcelle cinéma Reprise EPF	135 000	9192	RESERVES FONCIERES
Acquisition de patrimoine	35 000	9192	
Frais Géomètre	2 000	9192	
Sous-total	172 000		
Petits investissements	4 450	9193	EQUIPEMENT INFORMATIQUE
Sous-total	4 450		
Caméra vidéoprotection	100 000	9200	TRAVAUX DIVERS
Petits investissements	35 550	9200	
Sous-total	135 550		
Mobilier Médiathèque	2 800	9201	MEDIATHEQUE
Sous-total	2 800		
TOTAL	2 766 512		

d) Les subventions d'investissement attendues pour 2025 concernent 28 750€ pour l'installation de la vidéoprotection, 24 084€ pour l'installation d'un dispositif hydro-économe sur nos bâtiments, 17 172€ suite au remplacement des chaudières

IV. Les données synthétiques du budget

a) Les emprunts



b) Les principaux ratios

N°	Ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	968,56	1 055,00
2	Produit des impositions directes / population	536,82	588,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 030,85	1 270,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	406,66	363,00
5	Encours de dette/population	608,01	782,00
6	DGF/population	259,00	157,00